

Arrêté N° 2025-182

**Portant nomination de Mme Marie PREAU en qualité de chargée de mission
pour la recherche en santé**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 septembre 2024 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** l'arrêté 2024-412 du 14 octobre 2024 portant renouvellement de Mme Marie PREAU en qualité de chargée de mission pour la stratégie scientifique dans le domaine de la santé et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Vu** la fin du mandat à effet du 5 février 2025 de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université, impliquant automatiquement la fin de la mission de Mme Marie PREAU, conformément à l'article 38 des statuts de l'Université ;
- Vu** la délibération N° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université, pour une durée de 4 ans à compter du 6 février 2025 ;

Arrête :

- Article 1 :** Madame Marie PREAU, Professeure des Universités, est nommée chargée de mission pour la recherche en santé.
- Article 2 :** Cette mission donne lieu à une équivalence horaire de 96 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2024-2025.
- Article 3 :** Cette mission prend effet à compter du 18 février 2025 et prendra fin le 31 août 2025.
- Article 4** Conformément à l'article 38 des statuts de l'Université susvisés, la lettre de mission de l'intéressée sera rédigée et publiée sur les sites institutionnels dans un délai de 6 mois à compter de la date de nomination.

Fait à Lyon, le 18 février 2025